

Turquie : le gouvernement ne protège pas les travailleurs (22.2.12)

Bruxelles, 22 février 2012 (CSI En Ligne): Dans un nouveau rapport paru aujourd’hui, la CSI émet de vives critiques à l’égard du gouvernement turc, auquel elle reproche de manquer de protéger les travailleurs et travailleuses contre l’exploitation et l’intimidation par des employeurs du secteur privé et les pouvoirs publics. Outre une législation du travail faible et inadéquatement appliquée, les travailleurs se trouvent à la merci d’une justice fortement partielle en faveur des employeurs, qui les laisse dépourvus de toute protection contre la discrimination et pratiquement sans possibilité de négocier collectivement pour des salaires et des conditions décents.

« La Turquie affiche un piètre palmarès en termes de droits des travailleurs et la liste des victimes des persécutions antisyndicales par le gouvernement et les employeurs ne cesse de se rallonger », a indiqué Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

De sévères restrictions au droit d’organiser des syndicats, la manipulation par le gouvernement des registres d’adhésion et le recours constant aux menaces et à l’intimidation pour empêcher les travailleurs de former des syndicats et d’y adhérer font qu’à peine 5,4% des effectifs sont couverts par des conventions collectives. Le harcèlement judiciaire des avocats syndicaux, pratique de longue date, se pérennise, comme en témoigne l’arrestation et la détention préventive de 15 autres femmes syndicalistes la semaine dernière, pendant que leurs bureaux syndicaux étaient perquisitionnés par la police. De nombreux autres syndicalistes demeurent incarcérés, alors que les manifestations syndicales pacifiques donnent fréquemment lieu à des interventions violentes des autorités.

Le rapport, soumis aujourd’hui à l’Organisation mondiale du commerce dans le cadre de son Examen de la politique commerciale sur la Turquie, relève en outre que les femmes en Turquie sont concentrées dans les industries à main-d’œuvre intensive, l’agriculture et les activités informelles, qui n’offrent pratiquement pas de sécurité, de revenus et de protection sociale. L’écart salarial entre les hommes et les femmes est considérable et seulement une femme sur quatre participe à l’économie formelle.

Le travail des enfants demeure un problème grave. Quand bien même 41 pour cent des enfants qui travaillent se concentrent dans l’agriculture, l’emploi dans ce secteur n’est pas régi par le Code du travail mais par un « Code d’obligations » qui n’offre pas une protection adéquate. Dans les villes, beaucoup d’enfants travaillent dans la rue. Nombreux sont les enfants des rues – généralement des victimes d’une traite des êtres humains - qui sont forcés à la mendicité, au commerce de stupéfiants, à la petite délinquance et à d’autres pratiques figurant parmi les pires formes de travail des enfants.

Pour lire le texte complet du rapport de la CSI, prière de cliquer sur le lien suivant :
<http://www.ituc-csi.org/internationally-recognised-core,10662.html>

Pour de plus amples renseignements concernant les dernières arrestations : <http://www.ituc-csi.org/turkey-repression-against-women.html>

La CSI représente 175 millions de travailleurs dans 308 organisations affiliées dans 153 pays et territoires. Suivez-nous sur la toile : <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>